



FCE MERIGNAC ARLAC

📍 Stade J.A. Cruchon - Avenue Bon air - 33700 MÉRIGNAC

☎ 05.56.55.03.03

@ contact@fce-merignac-arlac.fr

🌐 fce-merignac-arlac.fr

📱
@fcemarlac

ATTESTATION INSCRIPTION VIDE-GRENIER

Personne morale (Professionnels, associations...)

Se déroulant le **dimanche 22 septembre 2019** à MERIGNAC-ARLAC

TARIF : 15€ l'emplacement de 5x4,5 mètres linéaires

Je soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____

Représentant de la Société/Association/ (Raison sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers :

dont le siège est au (adresse) :

ayant la fonction de :

Adresse du représentant :

CP : _____ Ville : _____

Email : _____ Téléphone : _____

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le : __ / __ / ____ par :

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne vendre que des objets d'origine vérifiable (Article L 310-2 du Code de commerce)

- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à _____ le __ / __ / ____ Signature _____

Ci-joint règlement de _____ € pour l'emplacement pour une longueur de _____ ml

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation dûment paraphée par le commissaire de police de la circonscription



FCE MERIGNAC ARLAC

📍 Stade J.A. Cruchon - Avenue Bon air - 33700 MÉRIGNAC

☎ 05.56.55.03.03

@ contact@fce-merignac-arlac.fr

🌐 fce-merignac-arlac.fr

📱
@fcemarlac

ATTESTATION INSCRIPTION VIDE-GRENIER

Personne physique

Se déroulant le **dimanche 22 septembre 2019** à MERIGNAC-ARLAC

TARIF : **15€ l'emplacement de 5x4,5 mètres linéaires**

Café / viennoiserie / ballon d'eau par exposant

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Né(e) le : __ / __ / ____

à (Ville, Département) :

Adresse :

CP :

Ville :

Email :

Téléphone :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le : __ / __ / ____ par :

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à

le __ / __ / ____ Signature

Ci-joint règlement de € pour l'emplacement pour une longueur de ml

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation dûment paraphée par le commissaire de police de la circonscription



FCE MERIGNAC ARLAC

📍 Stade J.A. Cruchon - Avenue Bon air - 33700 MÉRIGNAC

☎ 05.56.55.03.03

@ contact@fce-merignac-arlac.fr

🌐 www fce-merignac-arlac.fr



Règlement intérieur (exemplaire à retourner)

Inscription : L'autorisation d'exposer est en priorité réservée aux **non professionnels**. Les candidats professionnels seront acceptés sur décision de l'organisateur au cas par cas.

Une déclaration frauduleuse du statut de l'exposant pourrait entraîner des poursuites judiciaires. L'inscription sera validée, dans la limite des places disponibles, lors de la remise des pièces suivantes :

- La fiche d'inscription dûment complétée, datée et signée
- Un exemplaire de ce règlement intérieur, daté, signé et portant la mention manuscrite « lu et approuvé »
- Une photocopie recto verso de la pièce d'identité de l'exposant
- Le règlement de ou des emplacements en espèce ou chèques (les chèques seront encaissés à l'inscription).

Installation : L'installation aura lieu à partir de 7h. La fermeture s'effectuera à 18h. Aucun stand de vente de boissons ou de restauration, autre que ceux proposés par les organisateurs ne sera accepté.

Il ne sera pas toléré de stand sauvage à l'extérieur ou à proximité de cette manifestation. Dès son arrivée, l'exposant devra se présenter au comité d'organisation.

Emplacement : Un emplacement de 5,00 x 4,50 mètres linaires sera mis à disposition de l'exposant. Un véhicule type VL pourra y stationner. Pour les camions et fourgons, un véhicule pourra y stationner à la condition de réserver deux emplacements.

Réservation : Toutes les réservations seront confirmées par sms et/ou email

Désistement ou annulation : Un désistement de la part de l'exposant ne donnera lieu à aucun remboursement. Sauf cas de force majeure justifiée. En cas d'annulation du vide grenier de la part de l'organisateur, celui-ci s'engage à restituer le montant de l'inscription, soit 15€. Aucune autre indemnisation ne pourra lui être réclamée.

Les exposants sont seuls **responsables des objets proposés à la vente** sur leur étalage et pourraient être amenés à en **expliquer la provenance**.

Tout exposant ne respectant pas ce règlement sera reconduit par les organisateurs sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement.

L'Association du F.C.E. MERIGNAC ARLAC, organisatrice de ce vide grenier, ne prend aucun pourcentage sur les ventes de la journée réalisées par les exposants.

NOM et PRENOM :

Date : __ / __ / ____

Mention manuscrite « lu et approuvé » :

Signature :



FCE MERIGNAC ARLAC

📍 Stade J.A. Cruchon - Avenue Bon air - 33700 MÉRIGNAC

☎ 05.56.55.03.03

@ contact@fce-merignac-arlac.fr

🌐 fce-merignac-arlac.fr



Règlement intérieur (exemplaire à conserver)

Inscription : L'autorisation d'exposer est en priorité réservée aux **non professionnels**. Les candidats professionnels seront acceptés sur décision de l'organisateur au cas par cas.

Une déclaration frauduleuse du statut de l'exposant pourrait entraîner des poursuites judiciaires. L'inscription sera validée, dans la limite des places disponibles, lors de la remise des pièces suivantes :

- La fiche d'inscription dûment complétée, datée et signée
- Un exemplaire de ce règlement intérieur, daté, signé et portant la mention manuscrite « lu et approuvé »
- Une photocopie recto verso de la pièce d'identité de l'exposant
- Le règlement de ou des emplacements en espèce ou chèques (les chèques seront encaissés à l'inscription).

Installation : L'installation aura lieu à partir de 7h. La fermeture s'effectuera à 18h. Aucun stand de vente de boissons ou de restauration, autre que ceux proposés par les organisateurs ne sera accepté.

Il ne sera pas toléré de stand sauvage à l'extérieur ou à proximité de cette manifestation. Dès son arrivée, l'exposant devra se présenter au comité d'organisation.

Emplacement : Un emplacement de 5,00 x 4,50 mètres linaires sera mis à disposition de l'exposant. Un véhicule type VL pourra y stationner. Pour les camions et fourgons, un véhicule pourra y stationner à la condition de réserver deux emplacements.

Réservation : Toutes les réservations seront confirmées par sms et/ou email

Désistement ou annulation : Un désistement de la part de l'exposant ne donnera lieu à aucun remboursement. Sauf cas de force majeure justifiée. En cas d'annulation du vide grenier de la part de l'organisateur, celui-ci s'engage à restituer le montant de l'inscription, soit 15€. Aucune autre indemnisation ne pourra lui être réclamée.

Les exposants sont seuls **responsables des objets proposés à la vente** sur leur étalage et pourraient être amenés à en **expliquer la provenance**.

Tout exposant ne respectant pas ce règlement sera reconduit par les organisateurs sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement.

L'Association du F.C.E. MERIGNAC ARLAC, organisatrice de ce vide grenier, ne prend aucun pourcentage sur les ventes de la journée réalisées par les exposants.

NOM et PRENOM :

Date : __ / __ / ____

Mention manuscrite « lu et approuvé » :

Signature :